



# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 OCTOBRE 2009

Affiché le 15 Octobre 2009

## **Etaient présents ou représentés : 25**

M. Christian BUNZ, Mmes et MM Marie-Louise JACQUET, Isabelle GRANDMOTTET (procuration), Sylvie MERMILLOD, Philippe COUTTY, Nathalie VESIN, Christian ROUSSEAU, Jean PALLUD, Jean-Loup GALLAND, Louis-Jean REVILLARD, Louis JACQUEMOUD, Claire SUBLET, Catherine JUNG-CAPPANNELLI (procuration), Renaud DEBORNE, Nelly MAKTAV (procuration), Solange PAIREL, Cédric DECHOSAL, Raymonde DEMOLIS, Frank GIBONI, Brigitte CARLIOZ, Bernard DESBIOLLES, Monique LANGIN, Fabienne BERTHOUD, Jean-Marc VIDAL, Catherine CHALLANDE.

Madame Marie-Louise JACQUET a été désignée Secrétaire

## **Etaient absents : 2**

Monsieur Jean-Michel AILLOUD, Madame Alexandra MEYER.

*Date de la convocation du Conseil Municipal : le 2 octobre 2009*



Avant de passer à l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter 3 délibérations concernant :

- ⇒ Mise en place d'un tarif préférentiel pour les enfants du personnel qui fréquentent la garderie périscolaire.
- ⇒ Participation à la formation BAFA pour un adjoint d'animation affecté à la garderie périscolaire et accueil loisirs.
- ⇒ Cession de la rue du centre par la SCI du Château.

Le Conseil Municipal accepte **à l'unanimité.**



## **✓ PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 17 SEPTEMBRE 2009**

Pas d'observations. Il est adopté par **24 voix POUR** (1 abstention).



✓ **ETUDE ECONOMICO-TOURISTIQUE VISANT A PRECISER LE PROJET DE REVALORISATION DU SITE DES PONTS DE LA CAILLE**

⇒ **Choix du Bureau d'études**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les études faites dans le cadre du dossier 1% Paysage concernant la Revalorisation du site des Ponts de la Caille portaient seulement sur les aspects historique, paysager et sécuritaire (voirie).

Afin que la dimension économique-touristique du projet soit étudiée et définie avec précision, une mise en concurrence a été lancée le 15 septembre 2009 pour la réalisation d'une telle étude (mise en ligne sur notre plateforme de dématérialisation, publication dans « Le Moniteur » et envoi du dossier à 7 bureaux d'études).

31 dossiers ont été retirés.

La date limite de réception des plis était fixée au 5 octobre 2009 à 12h00.

7 plis sont arrivés dans les délais.

Au vu du rapport d'analyse des offres établi en fonction des critères de sélection fixés dans le dossier de consultation (valeur technique de l'offre 30 %, honoraires 40 % et audition des candidats 30 %), c'est le groupement MEDIEVAL/Ateliers SEMPERVIRENS/Searl FEASSON-GAGNAL-GOULOIS qui est le mieux disant.

Le Conseil Municipal, **par 24 voix POUR (1 abstention)**, donne son accord pour confier cette étude au groupement ci-dessus, pour un montant d'honoraires de 22 150 € HT, soit 26 491,40 € TTC et autorise Monsieur le Maire à signer le marché correspondant.

⇒ **Demande de subvention au titre du FRACET (Fonds Régional d'Aide au Conseil pour les Entreprises Touristiques)**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que pour cette étude économique-touristique ayant vocation à développer une activité touristique, la Commune peut bénéficier au titre du FRACET (Fonds Régional d'Aide au Conseil pour les Entreprises Touristiques) d'un financement à hauteur de 60 % s'il est démontré à travers le cahier des charges la prise en compte des critères du développement durable.

Le Conseil Municipal, **par 24 Voix POUR (1 abstention)**, sollicite la subvention du FRACET pour l'étude confiée au groupement MEDIEVAL/Ateliers SEMPERVIRENS/Searl FEASSON-GAGNAL-GOULOIS pour un montant de 26 491,40 € TTC.

**Alexandra MEYER a rejoint l'assemblée : présents ou représentés : 26**

✓ **ACCUEIL LOISIRS VACANCES DE TOUSSAINT (période du 26 octobre au 4 novembre 2009)**

⇒ **Création des postes saisonniers**

Pour assurer le bon fonctionnement de cet accueil loisirs, 3 adjoints d'animation de 2<sup>ème</sup> classe seront recrutés et effectueront respectivement environ 51 heures, 39 heures et 34 heures sur l'ensemble de la période.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, donne son accord sur ces recrutements et autorise Monsieur le Maire à signer les contrats de travail correspondants.

.../...

### ⇒ Rémunération des heures complémentaires pour les agents titulaires

4 adjoints d'animation de 2<sup>ème</sup> classe titulaires affectés au service périscolaire ont été sollicités pour assurer, durant ces prochaines vacances, soit de l'animation, soit de l'entretien des locaux. Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, donne son accord pour payer aux agents désignés ci-après, les heures complémentaires qu'ils auront effectuées :

Monique SCHLATTER :	35 heures environ
Fatma MAJRI :	26 heures environ
Karine GERVAZ :	24 heures environ
Sabine JACQUEMOUD :	12 heures environ

### ⇒ Activités pour les adolescents

- 3 stages sont proposés pour les adolescents (11/15 ans)
  - Stage multisports (sports collectifs, sports de raquettes, escalade, VTT) sur 5 jours de 14h à 17h.
  - Stage d'anglais sur 3 jours (9h30 à 12h00)
  - Stage de danse orientale sur 3 jours (14h à 15h30)

→ Concernant le stage multisports, le tarif proposé est de **45 €** (soit 9 € par jour : tarif identique à celui appliqué à l'accueil loisirs en demi-journée)

→ Pour les stages d'anglais et de danse orientale, il est proposé les tarifs ci-après :

anglais :	<b>38 €</b>
danse orientale :	<b>20 €</b>

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, accepte les tarifs ci-dessus.

- Au sujet du stage de danse orientale, il a été fait appel à une intervenante. Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, donne son accord pour verser à cette dernière une indemnité forfaitaire brute de 74 €.

### ✓ INDEMNITE DE CONSEIL AU TRESORIER DE LA COMMUNE POUR L'EXERCICE 2009

Le Conseil Municipal, **par 20 voix pour (2 abstentions – 4 contre)** décide d'attribuer à Monsieur le Trésorier de la Commune, pour l'année 2009, une indemnité de conseil d'un montant de 620,07 €, calculée sur la moyenne des dépenses des exercices 2006-2007-2008.

### ✓ INDEMNITE DE GARDIENNAGE DE L'EGLISE

Conformément aux différentes circulaires préfectorales et notamment celle du 17 mars 2000 (n°2000-29), le Conseil Municipal, par 25 voix pour (1 abstention) donne son accord pour verser l'indemnité de gardiennage de l'église d'un montant de 734,80 € correspondant à l'année 2009.

Compte tenu du changement intervenu cette année, l'indemnité sera répartie comme suit :

Père Jean MUGNIER :	489,87 €
Père Jean-Claude SANCEY :	244,93 €

### ✓ REGIME INDEMNITAIRE DU PERSONNEL

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 18 septembre 2008 fixant les coefficients de modulation par grade des indemnités qui peuvent être attribuées au personnel dans le cadre du Régime Indemnitaire.

Suite à une promotion interne, un agent a été nommé Attaché à compter du 1<sup>er</sup> avril 2009. La délibération ci-dessus ne prévoit pas ce grade.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide d'étendre le Régime Indemnitaire au grade d'Attaché.



*Délibérations non prévues à l'ordre du jour*



✓ **GARDERIE PERISCOLAIRE : TARIFS PREFERENTIELS POUR LES ENFANTS DU PERSONNEL**

Monsieur le Maire propose d'accorder des tarifs préférentiels aux agents de la Commune dont les enfants fréquentent la garderie périscolaire.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, accepte cette proposition et fixe à 1 € au lieu de 1,40 € la ½ heure, et à 2 € au lieu de 2,80 € les 3 premiers ¼ d'heure.

✓ **PARTICIPATION A LA FORMATION BAFA (BREVET D'APTITUDE AUX FONCTIONS D'ANIMATION) POUR UN AGENT AFFECTE A LA GARDERIE PERISCOLAIRE ET ACCUEIL LOISIRS**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 18/09/2008, le Conseil Municipal a fixé, pour 2 agents de la garderie périscolaire, sa participation à l'obtention du BAFA à hauteur de 50% du coût restant à leur charge.

Il propose donc d'accorder la même aide à ce 3<sup>ème</sup> Adjoint d'Animation.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, considérant qu'il est recommandé aux agents en fonction dans les garderies périscolaires et accueil loisirs d'être titulaire du BAFA, accepte de participer à hauteur de 50% du coût restant à la charge de cet agent.

✓ **CESSION A LA COMMUNE DE LA VOIRIE « RUE DU CENTRE » CREEE DANS LE CADRE DU PROJET IMMOBILIER « LE DOMAINE DU CENTRE »**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la réalisation du programme immobilier « Le Domaine du Centre » par la « SCI du Château », il était prévu au terme des travaux la cession à la Commune de la voie créée dans le cadre du projet.

Cette cession étant en cours de régularisation, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal son accord de principe pour finaliser cette opération.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, accepte la cession par la SCI du Château de la voie créée dite « Rue du Centre » et autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires pour réaliser cette opération et notamment le document d'arpentage et l'acte notarié.

✓ **AFFAIRES DIVERSES**

⇒ Monsieur le Maire donne lecture de la carte envoyée par les enfants de la classe de mer pour remercier le Conseil Municipal de la subvention accordée à cet effet.

⇒ Fabienne BERTHOUD signale la présence d'une voiture «épave » à Ronzier – Route des Molasses : Philippe COUTTY va faire le nécessaire.

⇒ **Travaux du Pont de la Caille :**

Monsieur Jean-Loup GALLAND informe que la date de réouverture à la circulation du Pont de la Caille est maintenue au 15 décembre 2009 : les travaux ont pris du retard mais les entreprises ont renforcé leurs effectifs pour tenir les délais prévus.

Dès la réouverture du Pont, les accès par les aires de repos seront supprimés. Une information sera faite auprès des utilisateurs des badges.

⇒ **Travaux de la Grand'Rue :**

Prévision de réouverture à la circulation fin Novembre-début Décembre.

Lors des travaux sur le carrefour RD 1201 / Route de l'Usine / Place de la Mairie, le marché du jeudi sera déplacé.

Réfléchir à l'implantation de « bornes marché » : Place du Monument, Place de l'Eglise ou Place de la Mairie ?

⇒ **Aménagement de la Place de la Mairie :**

Le projet a été présenté aux résidents de l'immeuble « Le Salève ». Plusieurs problèmes ont été soulevés par ces derniers :

- pas de bancs devant l'immeuble
- avant tout aménagement, faire une étude de la dalle située au dessus des garages

⇒ **Déneigement :**

Consultation par la procédure de marché négocié :

- 1- appel à candidature lancé le 6 août 2009 avec remise des plis au plus tard le 9 septembre 2009 : 8 candidatures ont été réceptionnées et retenues.
- 2- envoi du dossier de consultation à ces 8 entreprises le 5 octobre 2009 avec remise des offres le 16 octobre.